

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 43

Artikel: Chevaux teints
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes même les plus pieuses et les moins coquettes ont peine, en effet, à laisser couper leurs cheveux. Les dames réparatrices du Saint-Sacrement ont bien compris ce sentiment, et leur règle admet la chevelure. D'un autre côté, dans les maisons de réclusion, on a dû renoncer à couper les cheveux des prisonnières devant l'excès de désespoir où cette mesure les plongeait.

Ce culte pour la chevelure est, d'ailleurs, à peu près général. Le premier consul, tout Bonaparte qu'il était, eut toutes les peines du monde à faire couper le catogan¹ de ses vieux grognards qui l'appelaient le *petit tondu*. Les Egyptiens, surtout, ne voulaient pas subir cette mutilation et il y eut presque une révolte avant de les décider à faire ce sacrifice à l'hygiène et à la propreté.

Mais ce sont les filles d'Eve surtout qui ont tenu de tout temps, et avec raison, à ce gracieux ornement. Elles ont même, à toutes les époques, montré une tendance à l'exagérer. Cependant on remarque avec satisfaction que les chevelures outrées commencent aujourd'hui à disparaître. Les cheveux en broussailles, qui font ressembler les femmes à des petits griffons de la Havane, ne sont plus de mise. Les dépeignées cessent de faire école.

Il est étonnant que nos élégantes n'aient pas senti plus tôt que leur figure méritait mieux que de servir de tête à perruque et aient pu oublier tout l'avantage qu'elles ont à user de leurs agréments personnels. Ces toisons aux cent coques, aux mille boucles sont déplorables pour l'ensemble de la beauté du visage ; elles écrasent les épaules, rapetissent le corps, et donnent à la tête des dimensions démesurées. Soyez donc gracieuses, mesdames, avec un énorme chignon sur la nuque !...

Les lois de la proportion, les seules qui donnent la beauté vraie, exigent que les femmes n'aient pas la tête plus large que les épaules, et que les cheveux ne fassent qu'accompagner le visage. Voyez sur ce point les modèles que l'art grec nous a légués : toutes les coquettes de l'antiquité ont de petites têtes, et Aspasia eut fait bâtonner le coiffeur qui lui eût présenté une de ces perruques à cinq étages, qui ont fait les délices de ses petites-filles, et qu'elles feront bien de proscrire à jamais.

Les hommes, de leur côté, reviennent à un sentiment plus juste dans la façon de se coiffer. Laisant aux courtards de boutique et aux bellâtres les bandeaux à *la Capoul*, ils se coiffent maintenant plus virilement. L'élégant, c'est le simple, voilà la véritable formule, et hors d'elle il n'y a point de salut.

C'est d'en haut que doit partir l'exemple. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, et le beau monde, au lieu de donner le ton, reçoit la note. C'est ce qui s'est passé ces dernières années pour la coiffure. Les hommes ont copié les mèches d'un acteur, et les femmes du monde, après s'être moquées des cheveux ébouriffés ou exagérés des

¹ Nœud qui retousse les cheveux et les attache fort près de la tête.

demoiselles à ceinture dorée, se sont mises à lutter d'excentricité chevelue avec elles.

Aujourd'hui, tout cela paraît rentrer dans l'ordre : les coiffeurs y perdront peut-être, mais le visage humain y gagnera certainement.

Chevaux teints.

On lit dans le *Monde illustré*, de Paris :

La mode change pour les chevaux comme pour le reste.

Du temps du roi Henri, les genêts d'Espagne étaient en vogue.

Louis XIV montait un coursier Isabelle ; Napoléon, un cheval blanc.

La Restauration protégea les chevaux rouans et les gris pommelés, et les fleurs de pêcher firent les beaux jours du temps du roi Louis-Philippe.

Le deuxième empire répudia les alezans brûlés, les chevaux gris pommelés ou non, et n'admit que le bai brun.

Hors du bai brun il n'y eut plus de salut.

Aujourd'hui, on a encore changé tout ça ; les bais bruns n'existent plus : il y a sept ans que nous les avons mangés. Ils n'étaient même pas très bons et on s'en serait dégouté bien vite ; on ne demandait pas mieux, mais on n'avait pas le choix et, d'ailleurs, les blancs n'étaient pas meilleurs.

On a donc remplacé les bais bruns par des chevaux noirs, non pas noirs, noir n'est pas le mot, c'est cap-de-more qu'il faut dire.

Ce n'est pas plus vilain qu'autre chose ; mais on se demande comment cette couleur a pu s'introniser aussi complètement.

Quand plusieurs femmes élégantes adoptent une couleur, comme la couleur feuille morte qui est la couleur du moment, c'est qu'un couturier quelconque, un de ceux qui tiennent le haut du pavé, Worth, Aubry-Jourdan ou un autre, a eu l'idée de confectionner un ou plusieurs costumes de cette couleur douteuse et de le faire adopter par un groupe.

Aussitôt les fabricants sont instruits, et pendant toute une saison ils ne tissent que des étoffes caroubier, feuille morte, indécises ou clair de lune, rien de plus naturel et de plus facile.

Mais pour les chevaux, dites-moi, je vous prie, comment cela se pratique ? Ah ! vous n'en savez rien. Je vais vous le dire : c'est mon devoir.

Un jour, un monsieur chic arrive au club ou aux courses avec un attelage cap-de-more.

On discute, on admire, on blâme, on loue. Le lendemain, un autre gentleman, non moins chic, arrive avec deux cap-de-more qui ne le cèdent en rien à ceux de la veille.

Le sort en est jeté, le cap-de-more est à la mode.

Toute la petite gentry se met en quête, et les marchands de chevaux télégraphient dans le monde entier pour ramasser tout ce qu'il y a de cap-de-more présentables. Ceci fait, ils font des commandes.

Malheureusement, les chevaux ne se font pas comme l'étoffe beige ou le cachemire, et ce n'est guère qu'au bout de quatre ou cinq ans qu'on arrive à confectionner des cap-de-more suffisants.

Que faire ? les sous-gentlemen attendent, les bourgeois attendent, les demoiselles du lac attendent, il faut des cap-de-more, n'en fût-il plus au monde. Que faire ? En faire et on en fait.

C'est bien facile, allez. Vous prenez un cheval bai brun ou gris foncé, voire un alezan brûlé ou pas brûlé, et vous lui faites prendre un bain complet dans de l'eau de noix ; ce n'est pas plus difficile que ça.

Ce qu'il y a de curieux et de parfaitement exact, c'est qu'il est bon nombre de gens qui ont de faux cap-de-more et qui ne s'en doutent pas. Ils les ont achetés et bien payés comme cap-de-more authentiques, mais ils étaient teints ou plutôt baignés, et tous les mois les domestiques, cor-

rompus par les marchands de chevaux, vont baigner les chevaux chez un industriel de l'avenue des Ternes, qui est en train de faire une fortune considérable.

Chaque bain se paie cinq francs et sert pour soixante chevaux.

Les chevaux ne sont pas dégoutés entre eux.

Il y a des gens, dit le *Journal des Tribunaux*, qui mangent sur le pouce; c'est permis. Ce qui n'est pas permis, c'est de manger le pouce lui-même... quand c'est celui d'autrui, bien entendu.

Dans l'espèce, c'était celui de B. L'homme qui a failli le lui dévorer, c'est T., fait qui l'amène en police correctionnelle.

B. se présente à l'audience, le pouce enveloppé, et déclare qu'aujourd'hui encore, il lui est impossible d'en faire usage.

T. Voilà comme c'est arrivé. Je n'ai jamais tant ri comme ce jour-là...

M. le président. Il y avait bien de quoi.

T. Non, mais vous allez voir : Nous étions allés, nous deux B., chez un marchand de vins où il y avait là... (le prévenu comprime un éclat de rire). J'ai ri... Ah!

M. le président. Mais arrivez donc à la scène.

T. Voilà! En sortant de là, où j'avais tant ri, nous entrons, nous deux B., chez un autre marchand de vins, où je paie une chopine à six.

M. le président. Oh! passons les chopines.

B. A cinq.

T. A six... Si bien que je prends une portion d'haricots avec du mouton.

M. le président. Mais tout cela est inutile.

T. Faites excuse, puisque c'est les z'haricots qui est cause de la morsure; dont, pour lors, que nous causions des Turcs et de la question d'Orient; que chacun dit la sienne, et que, comme dit c't autre, la politique brouille les meilleurs amis; que v'là B. qui me fiche une gifle.

B. Tu m'appelles Andouille.

T. Tu l'étais par ton raisonnement. Qu'alors je m'ai donc rebiffé, et que nous étant attrapés que j'avais des z'haricots plein la bouche, son doigt s'introduit dedans, je le prends pour un n'haricot; qu'il se met à m'appeler lâche quand je me défendais simplement...

B. Moi je l'ai appelé lâche?

T. Oui, et que tu l'as crié trois ou quatre fois : Lâche! lâche! Je le prouverai.

B. Je te criais de lâcher.

T. Ah ben, j'ai joliment cru que tu m'appelais lâche.

T. est condamné à un mois de prison; il a moins ri que chez le marchand de vins.

On terâdzo à la carabina.

Lâi avâi on iadzo on terâdzo à la carabina pè B... et l'étaient gaillâ accouâiti pè lo stand. L'étâi onco dein lo teimps dâi maillotsés, iô lè teriâo dévessont avâi 'na pecheinta lottâ d'afférés dein lâo charnier,

kâ se vo vo rassoveni dâi gibernès dâi carabinieri dâi z'autro iadzo, tegniont quasû onna copa. Et adon po tserdzi, quin comerce! que faillâi onna vouarbeta tant què qu'on aussè teri on coup. Quand l'est qu'on tagnâi la carabina, faillessâi :

Reimpliâ la tserdze avoué la flasque;

La vouedi deïn lo canon;

Preindre dâi petites pattès riondes et grossès coumeint dâi demi-batzès, que faillessâi eimbar-douffâ dè grêcemolla dein 'na petita bouâte ein fer blianç, po que s'einfatâi pe châ;

Mettre cliâo bocons dè droblire su lo perte dâo canon avoué 'na bâlla dessus et fiarè avoué la mail-lotse on part dè petits coups po la féré eintrâ;

Einfattâ lo mandzo dè la maillotse po bussâ on bocon la bâlla, ein tapeint avoué la man;

Preindre la bourra, la fourrâ dedein, ein pliaçe de la maillotse, et baillî cauquies semottâies tant quîe que la bâlla sâi âo mâiteïn dâo canon;

Arretâ de bourrâ; sè clieinnâ po relévâ lo tsin, doutâ lo restant dâo vilho capuchon, po âovri lo perte dè la lumière, que ceïn fasâi *fiououou*!

Rebourrâ tant qu'âo fin fond;

Ressailli la bourra;

Armâ lo tsin;

Mettre lo capuchon;

Sè branquâ, et armâ dézo.

Vouaigue tot ceïn que faillâi féré, tandi qu'orein-drâi que l'ont einveintâ lè tiulassès, pas petout on preind l'arma que ceïn part; n'y a rein qu'à fourra on petit bondon dzauno drâi su la crosse, et hardi lo gatollion.

Adon po ein reveni à cé terâdzo, ceïn vo z'espli-què porquîe l'étiot tant accouâiti. Sè dépatsivon dè tserdzi po veni posâ la carabina su la baragne, po gardâ lâo tor. Adon l'eïn avâi ion qu'avâi du mettè lo tire-bâlla po panâ ein dedein son canon dè carabina, que crassivè, que ceïn l'avâi retardâ. Ye sè vâo dépatsi, et quand l'a tserdzi, ye bussè lè dzeins po arrevâ à la baragne et volliâvè passâ dé-vant lè z'autro, mâ lâi diont : Hé! arrêtâ-vâi, n'est pas à vo! L'autro qu'étâi grindzo, fa zonnâ sa crosse que bas, que ma fâi lo coup part et la bâlla va frezi lè favoris dè cé qu'étâi ein jou. Stu z'inquie, dè pouâire et tot einsordellâ, laissè tchâidre sa ca-rabine, sè revirè et fâ : Mè freccassâi se m'avâi tiâ, se ne lo fottè pas bas dâo coup!

Nos confédérés allemands se plaignent du nouveau tarif télégraphique, parce qu'on leur compte trois mots pour les mots composés de trois autres, tels que *Geschäftsberichtscommission*.

L'administration a raison; l'ancien tarif donnait lieu à des abus. Je vous en fais juge : Un Obenouf quelconque ne s'était-il pas avisé d'introduire dans une dépêche le mot *Niederuzwylersystemophikleidenklappendruckfedermacherlehrbubenschlittschuheisen-vorderspitzenhaertengrad*, qui veut dire : Le degré de dureté de la pointe antérieure du fer de patin d'un apprenti fabricant de ressorts à pression pour clef d'ophiclède du système d'Utzwyl-le-Bas.